

M. DAVOINE
Président du Conseil d'administration
de SIGALNOR
Route du Hoc
76700 GONFREVILLE L'ORCHER

Gonfreville l'Orcher, le 17 juillet 2017

Objet : Inquiétudes sur l'avenir du site industriel SIGALNOR de Gonfreville l'Orcher, lettre ouverte

Monsieur le Président,

Comme nous le savons, le site SIGALNOR de stockage de gaz GPL, propane et butane, et de conditionnement de bouteilles, installé sur la zone industrielle du Havre à Gonfreville l'Orcher, est exemplaire. Il repose en effet sur une mutualisation de services voulue par ses actionnaires et sur des atouts uniques (site adossé à l'un des plus grands ports européens et au plus important dépôt de gaz du pays : Norgal, approvisionnement gratuit par pipeline, site certifié ISO 9001...).

Du point de vue général, SIGALNOR constitue ainsi l'un des sites français les plus performants dans son domaine d'activités, comme le confirme d'ailleurs une notation proche de la perfection délivrée récemment par son principal client et actionnaire : ANTARGAZ.

Pourtant, il semble que cet actionnaire majeur, propriété de la multinationale américaine UGI, ait annoncé le 11 juillet en Conseil d'administration, sa volonté de retirer, dès la rentrée, ses volumes traités sur SIGALNOR (volumes représentant 50 % de l'activité du site). Un retrait qui mettrait donc clairement en péril l'entreprise, ses 17 emplois directs et près de 200 emplois indirects.

Nous souhaiterions par conséquent avoir confirmation de cette décision et, dans l'affirmative, en connaître les raisons précises afin de nous permettre d'engager les démarches qui s'imposeraient en vue d'obtenir le maintien de ce site et de ses emplois.

Car il se dit que ce retrait serait motivé par le coût des investissements à consentir sur le site pour le conformer aux obligations du Plan de Prévention des Risques Industriels (PPRT).

Or, d'après le chiffrage connu, le coût du PPRT pour SIGALNOR, à répartir entre ses trois actionnaires, est estimé à 1,5 million d'Euros. L'Etat et les collectivités locales prenant à leur charge 3 millions.

Nous aurions du mal à croire qu'un investissement de 0,50 million d'euros ne puisse être mobilisé par ANTARGAZ, une entreprise ayant réalisé un chiffre d'affaires de 669 millions en 2016 et une progression de son bilan de 17,52 % entre 2015 et 2016. D'autant qu'elle peut compter dans le même temps sur un investissement public de 3 millions.

Un investissement de 0,50 million pour ANTARGAZ, du reste bien éloigné des 5 millions qu'induirait un éventuel démantèlement du site dans l'hypothèse de sa fermeture.

Il semblerait d'ailleurs que seul l'actionnaire ANTARGAZ ait fait état de son refus de financer sa part sur ces investissements obligatoires.

.../..

Dès lors, faudrait-il plutôt comprendre, dans le retrait mortifère pour le site SIGALNOR des volumes d'ANTARGAZ, une volonté de cet actionnaire de renforcer ses positions dominantes sur le marché Français, en portant atteinte à l'existence même de certains de ses concurrents qui, eux, n'ont pas les moyens de se passer du site mutualisé de conditionnement de Gonfreville l'Orcher ?

Cette crainte se fonde sur les débats qui ont accompagné, en 2015, la cession par TOTAL de sa filiale TOTALGAZ/FINAGAZ (750 emplois pour un chiffre d'affaires avoisinant le milliard d'euros) à ANTARGAZ propriété de l'Américain UGI, leader mondial du secteur de la distribution du gaz.

Le gouvernement de l'époque avait été alerté par d'autres acteurs du marché du butane et du propane en France, ainsi que par des associations de consommateurs qui craignaient que cette vente aboutisse rapidement à une situation de position dominante, faussant les règles de la libre concurrence, avec des conséquences prévisibles sur l'envolée des prix pour les particuliers. ANTARGAZ détenant d'ores et déjà, si nos informations sont exactes, 50 % des parts du marché en France.

Il va sans dire que si son retrait de SIGALNOR venait à être confirmé avec les conséquences dramatiques que l'on peut facilement anticiper pour les salariés comme pour les autres actionnaires et clients menacés clairement de disparition à leur tour par la perte de cet outil industriel mutualisé, nous ne pourrions qu'en déduire une stratégie visant à fausser les règles de la concurrence depuis la cession de TOTALGAZ à UGI.

Vous comprendrez que cette situation serait inacceptable pour les salariés concernés, pour le tissu industriel normand, mais également pour le marché français du butane et du propane.

Ayant eu connaissance aujourd'hui de la tenue d'un nouveau Conseil d'administration demain en fin de journée, nous avons cru utile de vous adresser cette lettre ouverte dès ce soir.

Dans l'attente de vos précisions qui nous l'espérons seront rassurantes, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de nos respectueuses salutations.

Jean-Paul LECOQ
Député de Seine-Maritime

Alban BRUNEAU
*Maire de Gonfreville l'Orcher
Conseiller Départemental
Vice-Président de la CODAH*

Contacts utiles :

- jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr
Permanence parlementaire : 12 rue Michel Gautier 76600 Le Havre
 - alban.bruneau@gonfreville-l-orcher.fr
Place Jean-Jaurès 76700 Gonfreville l'Orcher
- Pour tout contact : Sébastien GIARD, Directeur de Cabinet. Téléphone : 06.81.33.71.81
- sebastien.giard@gonfreville-l-orcher.fr